

**COMPTE RENDU**  
**Séance du Conseil communautaire du**  
**7 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril à 18h30, le Conseil communautaire légalement convoqué en séance publique s'est réuni dans la salle des Gentianes du bâtiment de l'Omnibus aux Rousses, sous la présidence de Monsieur Nolwenn MARCHAND.

**PRESENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Claire CRETIN, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Guillaume VANNIER, Mélanie VAZ, Christophe VAZ TEIXEIRA, Amélie VION.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Sandrine PHILIPPE-GRENIER (pouvoir à Delphine GALLOIS), Jean-Michel VANINI (pouvoir à Michel PUILLET).

**EXCUSÉE** : Sandrine VAUFREY.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance de ce conseil communautaire.

L'assemblée désigne comme secrétaire de séance Mme Catherine GARNIER.

*Sortie de M. Christophe MATHEZ à 18h35.*

**Délibération n°2021/039 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 mars 2021**

M. le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du Conseil communautaire du 24 mars 2021.

Mme Mélanie VAZ explique qu'elle avait souhaité se retirer de certaines commissions car elle n'était pas disponible en raison de son travail. Elle vient de changer d'employeur. Il lui paraîtrait judicieux de réintégrer la commission « activités de neige » dans laquelle il n'y a pas d'élus de Prémanon.

M. le Président propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour ; ce qui est accepté à l'unanimité par les membres du Conseil communautaire.

M. Benoît AUBRY souligne que son intervention visant à préciser les propos de Mme Claire CRETIN a été bien retranscrite dans le compte-rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité le compte-rendu de sa réunion du 24 mars 2021, en tenant compte des remarques émises.

### **Délibération n°2021/040 : Modification de la composition des commissions**

M. le Président indique que Mme Mélanie VAZ souhaite réintégrer la commission « activités de neige ». Il y a ainsi lieu de modifier la délibération n°2021/023 en date du 24 mars 2021 qui fixe actuellement la composition des commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité ces modifications.

En conséquence, la nouvelle composition des commissions de la CCSR devient la suivante :

- **Commission « finances, développement économique et NTIC »**  
Benoît AUBRY, Robert BONNEFOY, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Sandrine VAUFREY.
- **Commission « hébergement et services à la population »**  
Benoît AUBRY, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Catherine GARNIER, Michel PUILLET, Amélie VION.
- **Commission « mobilités, transport, signalétique locale et développement durable »**  
Robert BONNEFOY, Claire CRETIN, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Jean-Michel VANINI, Guillaume VANNIER, Mélanie VAZ.
- **Commission « communication, évènementiel et sports »**  
Benoît AUBRY, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine VAUFREY.
- **Commission « activités quatre saisons »**  
Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Robert BONNEFOY, Claire CRETIN, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christophe MATHEZ, Bruno PAGET-BLANC, Medhi VANDEL, Guillaume VANNIER.
- **Commission « activités de neige »**  
Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Bruno PAGET-BLANC, Medhi VANDEL, Guillaume VANNIER, Mélanie VAZ, Christophe VAZ TEIXEIRA.
- **Commission « urbanisme et SCOT »**  
Robert BONNEFOY, Antoine DELACROIX, Marc NARABUTIN, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Jean-Michel VANINI.
- **Commission « Espace des Mondes Polaires »**  
Sébastien BENOIT-GUYOD, Claire CRETIN, Catherine GARNIER, Christophe MATHEZ, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Sandrine VAUFREY.

M. le Président reste membre de droit de l'ensemble des commissions.

*Retour de M. Christophe MATHEZ à 18h39.*

### **Délibération n°2021/041 : Avenant à la convention pour la fourniture et l'entretien de mobiliers de communication**

M. Antoine DELACROIX explique qu'un point a été fait sur la convention signée en 2015 entre la CCSR et la société GIRODMEDIAS pour la pose et l'entretien de mobilier urbain (planimètres, abris voyageurs et poteaux d'arrêt skibus). Des commandes ont en effet été passées depuis, des abribus n'avaient pas été posés, des planimètres ont été retirés, etc. Il est donc proposé de signer cet avenant qui consolide ce qui avait été acté dans la convention initiale en intégrant les changements intervenus depuis. Ce document a été travaillé dans l'optique de limiter au maximum le nombre de planimètres.

*Arrivée de M. Medhi VANDEL à 18h42.*

Mme Suzy MARCADELLA précise que l'idée de ce travail a en effet été de remettre dans un cadre ce qui existe sur le territoire, sans ajouter de nouveau mobilier mais tout en respectant les engagements de la CCSR. La société GIRODMEDIAS installe, entretient et remplace le mobilier lorsqu'il est détérioré. En contrepartie, la société GIRODMEDIAS installe un certain nombre de planimètres sur le territoire avec de la publicité.

M. Antoine DELACROIX souligne que cet avenant a fait l'objet de plusieurs mois de discussions. La révision du règlement local de publicité intercommunal étant en cours, l'idée était de réduire la publicité.

M. Christophe MATHEZ demande ce qui va advenir de l'abribus qui devait être installé au lac des Rousses et qui a été refusé par le conseil départemental.

M. Antoine DELACROIX répond qu'il sera installé ailleurs sur le territoire de la CCSR.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité l'avenant à la convention pour la fourniture et l'entretien de mobiliers de communication signée en 2015 et **AUTORISE** à l'unanimité M. le Président à le signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.

### **Question 3 : Voie verte – arrêt du tracé définitif**

M. Antoine DELACROIX explique que le samedi 27 mars matin s'est tenue une demi-journée de travail très constructive sur le terrain. Il remercie à ce titre les élu.e.s présent.e.s. La proposition qui est faite ce soir au Conseil communautaire est d'enlever la variante passant par la Grenotte. Cette variante serait très intéressante au niveau touristique mais les contraintes environnementales sont fortes et il est problématique d'impacter le foncier agricole. Il y a eu une discussion sur les moyens de faire cohabiter le bétail et les utilisateurs. Des recherches ont été menées et il n'existe pas de solution. Soit on clôture le tracé, soit on passe ailleurs. D'où cette proposition de ne pas retenir la variante Grenotte. Il reste donc la variante des Jouvencelles qui pose cependant question. Aussi, sur proposition de certains élus et du Président de la CCSR, il est envisagé de mettre à l'étude un tracé hybride entre les deux variantes. C'est cela qui est proposé au Conseil communautaire.

Mme Delphine GALLOIS se fait le porte-voix de Mme Sandrine PHILIPPE-GRENIER qui lui a donné son pouvoir et qui n'était pas au courant de la proposition qui vient d'être formulée. Mme Sandrine PHILIPPE-GRENIER était favorable à la variante de la Grenotte.

M. le Président souligne que l'on est dans une situation où le sujet est délicat de par son ampleur financière et du fait de sa complexité technique. Malgré les deux visites de terrain et les rencontres, il n'a toujours pas été trouvé de tracé satisfaisant. Vu les enjeux et les coûts, il paraît judicieux de ne pas partir sur un scénario qui ne conviendrait pas à un grand nombre de personnes autour de la table. La solution mixte évoquée par M. Antoine DELACROIX pourrait permettre de ne pas couper les pâtures, de conserver un panorama et de garder la thématique de la mobilité quotidienne en plus de la mobilité touristique. Il semble donc judicieux de se laisser un peu plus de temps, sans néanmoins que cela ne prenne six mois.

M. Antoine DELACROIX confirme que l'idée est de disposer des éléments sur ce nouveau tracé pour en discuter lors de la prochaine commission mobilités qui se tiendra le 15 avril.

M. Benoît AUBRY demande donc si l'idée est de ne pas délibérer ce soir au regard de l'intitulé de la question (« arrêt du tracé définitif »).

M. le Président propose en effet d'ajourner la question.

M. Benoît AUBRY souligne qu'il serait aberrant de goudronner le tracé passant par la Grenotte. Il demande néanmoins s'il ne serait pas possible de le baliser pour que les gens puissent l'emprunter à pied car c'est un itinéraire agréable.

M. le Président répond que cela ne règle pas la question de la mobilité.

M. Medhi VANDEL demande si des études ont été faites par PMM sur les deux variantes.

M. Antoine DELACROIX répond que les élus disposaient de tous les éléments de la part de PMM pour pouvoir arbitrer. Cependant, au vu des suites de la visite de terrain, il paraît préférable de surseoir à cette question.

M. le Président précise que les études réalisées par PMM étaient des études de faisabilité. Elles n'étaient donc pas poussées, notamment sur le volet environnemental.

M. Medhi VANDEL demande quelle est la troisième option envisagée.

M. le Président indique que l'idée est de passer par le chalet Pécelet, puis de longer la route départementale en contrebas. Le chemin existe mais il y a la problématique de la traversée de la route vers chez M. Robert BOURGEOIS. Il faudrait peut-être faire une passerelle ; ce qui permettrait également le passage de la dameuse et un lien pour les skieurs avec le stade des Tuffes.

Mme Claire CRETIN demande si on ne peut pas utiliser le tunnel où passe le bief de la Chaille.

M. le Président répond que le bureau d'études nous dira si c'est réalisable.

M. Antoine DELACROIX attend le travail du bureau d'études pour se positionner sur cette nouvelle option, notamment quant au coût de l'opération.

M. le Président indique que ce dossier peut paraître laborieux, mais qu'au vu de l'enjeu, il vaut mieux ne pas se tromper.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD estime que ce n'est pas laborieux, mais plutôt vertueux. Il y a une vision quatre saisons de l'équipement. Si on a la possibilité de connecter la GTJ<sup>1</sup> avec le stade des Tuffes et de se rapprocher de la Via Valserina, alors il est tout à fait favorable à ce nouveau tracé.

Le Conseil communautaire est d'accord pour ajourner la question de l'arrêt du tracé définitif de la voie verte.

#### **Question 4 : Information relative à l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les membres du Conseil communautaire en 2020**

M. Christophe MATHEZ explique que l'article 92 de la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019, codifié à l'article L. 5211-12-1 du CGCT<sup>2</sup>, prévoit que chaque année, avant l'examen du budget, les EPCI à fiscalité propre doivent établir une présentation de l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus qui siègent au conseil communautaire, et ce au titre de tout mandat et toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, société d'économie mixte et société publique locale. Ce document doit être communiqué aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de la communauté.

---

<sup>1</sup> Grande Traversée du Jura.

<sup>2</sup> Code Général des Collectivités Territoriales.

**Indemnités 2020 perçus par les élus de la CCSR  
(nouveau mandat)**

| Elus                          | Fonctions   | Montants perçus en brut |
|-------------------------------|---|-------------------------|
| M. Benoit AUBRY               |   |                         |
| M. Sébastien BENOIT-GUYOD     | Vice-Président de la CCSR   | 3 474,60 €              |
|                               | Président du SMDT   | 1 954,62 €              |
| Mme Annie BERTHET             | Adjointe à la Mairie des Rousses  | 6 184,11 €              |
| M. Robert BONNEFOY            | Conseiller municipal de la Mairie des Rousses ayant reçu une délégation | 1 649,08 €              |
|                               | Membre du Bureau de la CCSR   | 3 474,60 €              |
| Mme Claire CRETIN             |   |                         |
| M. Antoine DELACROIX          | Vice-Président de la CCSR   | 3 474,60 €              |
| Mme Delphine GALLOIS          | Adjointe à la Mairie des Rousses  | 7 558,44 €              |
|                               | Vice-Présidente à la CCSR   | 3 474,60 €              |
| Mme Catherine GARNIER         | Adjointe à la Mairie de Prémanon  | 4 779,33 €              |
| Mme Christiane GROS           | Déléguée à la Mairie de Bois d'Amont                                    | 1 672,41 €              |
| M. Nolwenn MARCHAND           | Maire de Prémanon   | 13 593,35 €             |
|                               | Président de la CCSR  | 8 690,52 €              |
|                               | Vice-Président du Syndicat Mixte du Haut-Jura                           | 2 177,21 €              |
| M. Christophe MATHEZ          | Maire des Rousses   | 18 895,98 €             |
|                               | Vice-Président de la CCSR   | 3 474,60 €              |
| M. Marc NARABUTIN             | Adjoint à la Mairie de Prémanon   | 4 779,33 €              |
| M. Bruno PAGET-BLANC          |   |                         |
| Mme Sandrine PHILIPPE-GRENIER |   |                         |
| M. Michel PUILLET             | Maire de Bois d'Amont   | 13 825,50 €             |
|                               | Vice-Président de la CCSR   | 3 474,60 €              |
| M. Medhi VANDEL               | Vice-Président de la CCSR   | 3 474,60 €              |
| M. Jean-Michel VANINI         | Adjoint à la Mairie de Bois d'Amont                                     | 4 961,56 €              |
| M. Guillaume VANNIER          |   |                         |
| Mme Sandrine VAUFREY          |   |                         |
| Mme Mélanie VAZ               |   |                         |
| M. Christophe VAZ-TEIXEIRA    | PDG de la SAEM SOGESTAR   | 4 583,33 €              |
| Mme Amélie VION               | Adjointe à la Mairie de Bois d'Amont                                    | 4 961,56 €              |

M. Christophe MATHEZ précise que dans ce tableau se trouve l'intégralité des indemnités brutes des élu.e.s communautaires en tant qu'élu.e communautaire, mais aussi en tant que conseiller.ère municipal.e ou siégeant dans des syndicats. Les indemnités indiquées correspondent à celles perçues sur la nouvelle mandature. Ces indemnités ont été votées dans les différentes instances.

Mme Claire CRETIN demande si l'on est au maximum.

M. Christophe MATHEZ répond qu'il n'en sait rien pour ce qui concerne les syndicats et que cela dépend des communes pour les indemnités municipales.

M. le Président précise qu'en ce qui concerne la CCSR, les élu.e.s indemnisé.e.s ne sont individuellement pas au maximum autorisé, mais que l'enveloppe globale est au plafond. Il avait en effet été souhaité une indemnisation de la quasi-totalité des membres du Bureau.

### **Questions budgétaires (n°5 à n°15)**

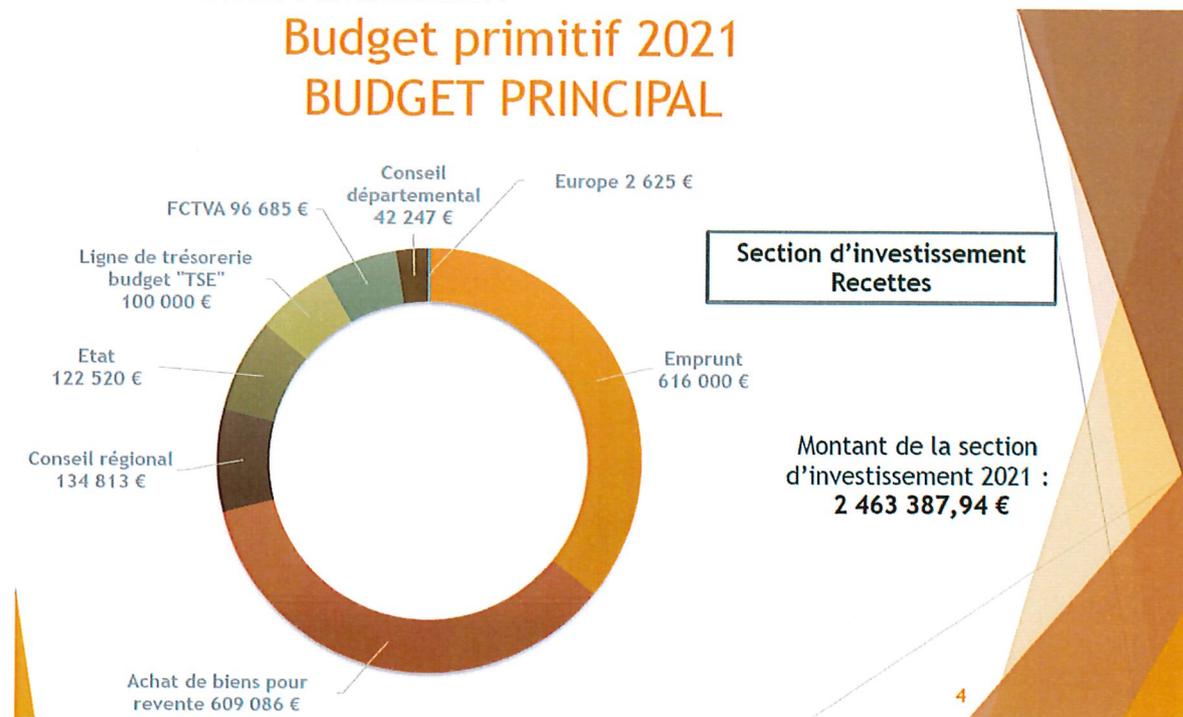
M. Christophe MATHEZ indique qu'avant de voter sur les différentes questions budgétaires, il souhaite présenter les comptes administratifs 2020 et les budgets primitifs 2021 de l'ensemble des budgets. Il souhaite préalablement remercier les services de la CCSR qui ont produit des documents de qualité, ainsi que les vice-présidents qui ont transmis leurs besoins et les membres de la commission finances qui les ont ensuite hiérarchisés. Cette présentation s'inscrit dans la lignée du Débat d'Orientations Budgétaires qui a été présenté par M. le Président.

M. Christophe MATHEZ expose le compte administratif 2020 du budget principal :

- résultat de fonctionnement de + 15 144,96 € (dépenses de 4 666 428,62 € et recettes de 4 681 573,58 €)
- avec les résultats des années antérieures, l'excédent est de + 254 772,10 €
- résultat d'investissement de - 449 667,98 € (dépenses de 1 606 533,06 € et recettes de 1 156 865,08 €)
- la CAF<sup>3</sup> est de + 87 855 € en 2020

M. Christophe MATHEZ expose le budget primitif 2021 du budget principal :

- la section de fonctionnement est équilibrée à 4 333 657,10 €
- en recettes de fonctionnement, on remarque une forte diminution de l'article 73111 « Taxes foncières et d'habitation » passant de 2 380 323 € en 2020 à 1 558 500 € en 2021. Cela s'explique par la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales
- cette perte est compensée à l'article 7382 « Fraction de TVA » par une recette de TVA de 717 000 €
- à la ligne 73620 « Taxe de séjour », on passe de 261 000 € à 200 000 € en raison de la crise covid
- la ligne 7366 « Taxe sur les remontées mécaniques » est à 0 € en raison de la crise covid
- sur la ligne 7718 « Autres produits exceptionnels de gestion », on trouve 44 000 € de subventions au titre de l'étude sur le VVStar
- en dépenses, on a 10 000 € à la ligne 611 « Contrats de prestation de service » de participation au fonctionnement du télésiège de la Serra
- à l'article 6226 « Honoraires », on trouve les dépenses liées au règlement local sur la publicité intercommunal (19 000 €), à l'étude sur l'hébergement sur la station (10 000 €) et les 48 000 € de l'étude sur le VVStar
- à l'article 6228 « Divers », il y a 10 700 € pour l'audit Flocon Vert
- à l'article 7391178 « Dégrèvements », on trouve 8 900 € d'allègement de CFE<sup>4</sup>
- la section d'investissement est équilibrée à 2 463 387,94 €
- concernant les recettes d'investissement :

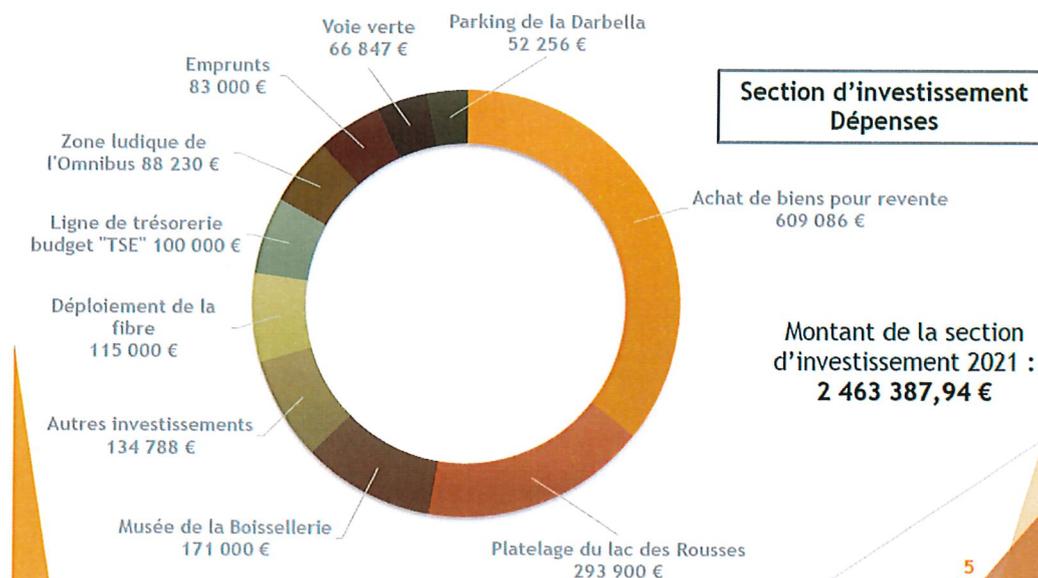


<sup>3</sup> Capacité d'autofinancement.

<sup>4</sup> Cotisation Foncière des Entreprises.

- concernant les dépenses d'investissement :

## Budget primitif 2021 BUDGET PRINCIPAL



## BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET PRINCIPAL

### ► Listes des autres investissements 2021

- Alarme anti-intrusion - Fort (op.17) : 4 275 €
- Alarme incendie - Fort (op.17) : 2 269 €
- Installation d'un module GSM - ascenseur du Fort (op. 17) : 510 €
- Réparation du toit de chalet des combettes (op. 17) : 4 000 €
- Signalétique station (op. 44) : 1 760 €
- Signalétique nordique (op. 45) : 2 200 €
- Soutien au développement du parc hôtelier (op. 58) : 25 000 €
- Aménagement des sentiers de randonnées (op. 66) : 15 274 €
- Mobilier pour Jurassic vélo tour (op. 66) : 10 000 €
- Participation à l'équilibre du budget ZAT (op. 78) : 10 700 €
- Renouvellement d'une passerelle à Bois d'Amont (op. 81) : 36 000 €
- Renouvellement du logiciel pour la neige de culture (op.81) : 22 800 €

M. Christophe MATHEZ passe au budget annexe « activités été-hiver » :

- compte administratif 2020 dont la section de fonctionnement présente un résultat de + 6 829,67 € (recettes de 1 068 617,61 € et dépenses de 1 075 447,28 €)
- en cumulant ce résultat avec les années antérieures, on a un excédent de + 7 308,96 €
- au niveau du budget primitif 2021, la section de fonctionnement est équilibrée à 1 145 701 €
- la rémunération de la SOGESTAR au titre de la régie intéressée passerait de 50 000 € à 150 000 € en raison du bon hiver nordique
- les frais mutualisés s'élèveraient à 256 300 €
- la cotisation à ENJ s'élèverait à 40 000 € car elle est fonction du chiffre d'affaires
- en recettes, la redevance de ski de fond passerait de 512 000 € à 760 000 €

- la prise en charge du budget annexe par le budget principal qui était de 291 000 € en 2020 ne serait que de 115 000 € en 2021

Mme Claire CRETIN demande pourquoi la section d'investissement de budget annexe est à 0 €.

M. le Président répond que les dépenses d'investissement liées à la régie intéressée se trouvent dans le budget principal. Une grande partie des dépenses d'investissement sont d'ailleurs liées à l'activité été-hiver (cf. le chalet des combettes, la signalétique nordique ou le logiciel des Marmousets).

M. Christophe MATHEZ présente le budget annexe « maison médicale » :

- la section de fonctionnement 2020 présente un résultat de + 7 198,93 € (recettes de 36 882,12 € et dépenses de 29 683,19 €)
- la section d'investissement 2020 finit à + 3 673 € (recettes de 19 399 € et dépenses de 15 726 €)
- au budget primitif 2021, on a 20 700 € de loyers et de remboursement de charges.
- les dépenses sont liées aux charges du bâtiment.
- c'est le seul budget annexe qui ne nécessite pas de participation du budget principal. Il faudra s'en rappeler lors du vote sur l'agrandissement de la maison médicale.

M. Christophe MATHEZ expose le budget annexe « Espace des Mondes Polaires » :

- au compte administratif 2020, la section de fonctionnement est à + 157 438,21 € (recettes de 1 081 906,12 € et dépenses de 924 467,91 €)
- le déficit de fonctionnement 2020 s'élève à 222 750 €
- en investissement, le résultat 2020 est de - 357 174,70 € (recettes de 1 703 998,18 € et dépenses de 2 061 172,88 €). En additionnant les engagements pris en 2020 et exécutés en 2021, le résultat de la section d'investissement est de -125 230,76 €
- au budget primitif 2021, la section de fonctionnement est équilibrée à 1 124 522,45 €
- dans les dépenses de fonctionnement, on note à l'article 615221 « Entretien de bâtiments publics » 34 000 € de sinistre toiture, 20 000 € de sinistre patinoire et 2 000 € de sinistre dans le bistrot. Ces dépenses-là sont compensées par des recettes d'assurance.
- à l'article 6231 « Annonces et insertions » on passe de 3 000 € en 2020 à 8 000 € en 2021 en raison d'un changement dans la stratégie de communication de l'EMP
- à l'article 6238 « Frais de publicité », on a une augmentation car la campagne de communication va s'étendre à la Suisse.
- les frais de nettoyage sont en baisse, passant de 31 000 € en 2020 à 25 000 € en 2021. Cela s'explique par la fermeture du bâtiment et des efforts réalisés.
- côté recettes, elles sont divisées par 2 en raison de la crise sanitaire. On passe de près de 400 000 € en 2020 à 168 650 € en 2021. Par exemple, en location de patins, on passe de 48 464 € en 2020 à 9 000 € en 2021.
- le déficit 2021 s'élève à 400 000 €. On constate ce déficit. On a épluché pas mal de choses, mais il n'y a pas 400 000 € à optimiser. Pour sortir de cette situation, il faut augmenter les recettes et donc aller chercher des clients. Il faudrait aussi que le bâtiment puisse rouvrir.
- la participation du budget principal au budget annexe EMP s'élève à 712 000 € composés de :
  - o déficit de fonctionnement : 400 000 €
  - o remboursement du capital de la dette : 200 000 €
  - o remboursement des intérêts des emprunts : 42 000 €
  - o fonctionnement du point info : 30 000 €
  - o investissements 2021 : 20 000 €
  - o compensation de diminution de recettes d'investissement : 20 000 €

M. le Président explique qu'il a sollicité les services de l'Etat et les parlementaires sur ces 200 000 € de déficit supplémentaire. En tant que service public administratif, la CCSR ne peut pas être indemnisée et le personnel est à sa charge.

M. Michel PUILLET demande si tous les sinistres sont réglés.

M. le Président répond négativement. Plusieurs sinistres sont encore en cours comme la condensation dans la patinoire ou les infiltrations d'eau dans le bistrot.

M. Guillaume VANNIER demande si les pertes d'exploitation sont indemnisées.

M. le Président répond qu'il n'y a pas eu vraiment de moment où les sinistres nous aient obligés à fermer au public. Il est donc difficile de justifier de pertes d'exploitation. Il y a certes eu des semaines de fermeture à la demande du Maire de Prémanon qui souhaitait une analyse d'air de la patinoire, mais l'assureur avait indiqué qu'il s'agissait d'une décision prise localement qu'il ne couvrirait pas.

M. Christophe MATHEZ présente le budget annexe « Transport Skibus Estibus » :

- au compte administratif 2020, le résultat de fonctionnement est de - 67,86 €. En cumulant avec les résultats antérieurs, on arrive à + 3 682,86 €.
- en investissement, le résultat 2020 est de 0 €.
- la ligne correspondant à l'Estibus disparaît en 2021.
- et celle du Skibus baisse car le service n'a pas fonctionné normalement (passant de 228 000 € en 2020 à 96 000 € en 2021).
- en recettes, il y aurait 68 000 € de subvention du budget principal en 2021 contre 195 500 € en 2020. Ce n'est pas dû qu'à la covid, mais aussi au travail de la commission qui a proposé des économies.

M. Christophe MATHEZ expose le budget annexe « ZA de Tréchaumont » :

- le compte administratif 2020 fait apparaître un résultat cumulé de + 99 133,46 € en fonctionnement et de - 346 645,08 € en investissement. La CCSR fait donc un effort de trésorerie de 250 000 € dans l'attente de la vente des parcelles.
- côté recettes de fonctionnement 2021, on attend :
  - o 228 934 € de vente de terrains
  - o 21 580 € de subventions
  - o 10 700 € de participation du budget principal
  - o 9 098 € de remboursement de charges
- et en dépenses, il reste 20 800 € de travaux d'aménagements.
- la section de fonctionnement 2021 est équilibrée à 769 445,08 €
- la section d'investissement 2021 est équilibrée à 1 046 645,08 €
- les entreprises sont sur place pour finaliser les travaux. Il ne reste ensuite plus qu'à vendre.

Mme Claire CRETIN demande si des personnes sont intéressées.

M. Christophe MATHEZ répond qu'il y avait deux clients dont on n'a plus de nouvelles. La période actuelle n'est en outre pas propice à l'investissement.

**Délibération n°2021/042 : Approbation du compte de gestion 2020 - budget principal et budgets annexes « Activités été-hiver », « Maison médicale », « Espace des Mondes Polaires », « Transport Skibus Estibus » et « ZA de Tréchaumont »**

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;  
 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** à l'unanimité que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes « Activités été-hiver », « Maison médicale », « Espace des Mondes Polaires », « Transport Skibus Estibus » et « ZA de Tréchaumont » dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération n°2021/043 : Approbation du compte administratif 2020 - budget principal et budgets annexes**

*M. le Président quitte la salle à 19h49 et le Conseil communautaire siège sous la présidence de M. Robert BONNEFOY, doyen d'âge, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

M. Robert BONNEFOY se déclare honoré de présider ce conseil communautaire. Il demande aux conseillers communautaires, notamment aux nouveaux élus, s'ils ont des questions sur le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité les comptes administratifs de la CCSR pour l'exercice 2020 (budget principal et budgets annexes), dont les principaux chiffres sont les suivants :

**BUDGET PRINCIPAL**

✓ **Fonctionnement**

|  |                     |
|--|---------------------|
| Dépenses                                 | 4 666 428,62 €      |
| Recettes                                 | 4 681 573,58 €      |
| Résultat de l'exercice 2020              | 15 144,96 €         |
| Excédent 2019 reporté                    | 239 627,14 €        |
| <u>Résultat global de fonctionnement</u> | <u>254 772,10 €</u> |

✓ **Investissement**

|   |                   |
|---|-------------------|
| Dépenses                                | 1 606 533,06 €    |
| Recettes                                | 1 156 865,08 €    |
| Résultat de l'exercice 2020             | -449 667,98 €     |
| Excédent 2019 reporté                   | 121 117,88 €      |
| Restes à réaliser dépenses              | 673 250,19 €      |
| Restes à réaliser recettes              | 1 006 070,00 €    |
| <u>Résultat global d'investissement</u> | <u>4 269,71 €</u> |

**BUDGET ANNEXE « ACTIVITES ETE/HIVER »**

✓ **Fonctionnement**

|  |                   |
|--|-------------------|
| Dépenses                                 | 1 068 617,61 €    |
| Recettes                                 | 1 075 447,28 €    |
| Résultat de l'exercice 2020              | 6 829,67 €        |
| Excédent 2019 reporté                    | 479,29 €          |
| <u>Résultat global de fonctionnement</u> | <u>7 308,96 €</u> |

✓ **Investissement**

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| Dépenses                    | 0,00 € |
| Recettes                    | 0,00 € |
| Résultat de l'exercice 2020 | 0,00 € |
| Résultat 2019 reporté       | 0,00 € |
| Restes à réaliser dépenses  | 0,00 € |

|   |               |
|---|---------------|
| Restes à réaliser recettes              | 0,00 €        |
| <u>Résultat global d'investissement</u> | <u>0,00 €</u> |

**BUDGET ANNEXE « MAISON MEDICALE »**

✓ **Fonctionnement**

|  |                    |
|--|--------------------|
| Dépenses                                 | 29 683,19 €        |
| Recettes                                 | 36 882,12 €        |
| Résultat de l'exercice 2020              | 7 198,93 €         |
| Excédent 2019 reporté                    | 88 155,93 €        |
| <u>Résultat global de fonctionnement</u> | <u>95 354,86 €</u> |

✓ **Investissement**

|   |                   |
|---|-------------------|
| Dépenses                                | 15 726,00 €       |
| Recettes                                | 19 399,00 €       |
| Résultat de l'exercice 2020             | 3 673,00 €        |
| Excédent 2019 reporté                   | 4 742,00 €        |
| Restes à réaliser dépenses              | 0,00 €            |
| Restes à réaliser recettes              | 0,00 €            |
| <u>Résultat global d'investissement</u> | <u>8 415,00 €</u> |

**BUDGET ANNEXE « ESPACE DES MONDES POLAIRES »**

✓ **Fonctionnement**

|  |                     |
|--|---------------------|
| Dépenses                                 | 924 467,91 €        |
| Recettes                                 | 1 081 906,12 €      |
| Résultat de l'exercice 2020              | 157 438,21 €        |
| Excédent 2019 reporté                    | 0,00 €              |
| <u>Résultat global de fonctionnement</u> | <u>157 438,21 €</u> |

✓ **Investissement**

|   |                      |
|---|----------------------|
| Dépenses                                | 2 061 172,88 €       |
| Recettes                                | 1 703 998,18 €       |
| Résultat de l'exercice 2020             | -357 174,70 €        |
| Excédent 2019 reporté                   | 107 061,21 €         |
| Restes à réaliser dépenses              | 73 349,27 €          |
| Restes à réaliser recettes              | 198 232,00 €         |
| <u>Résultat global d'investissement</u> | <u>-125 230,76 €</u> |

**BUDGET ANNEXE « TRANSPORT SKIBUS ESTIBUS »**

✓ **Fonctionnement**

|  |                   |
|--|-------------------|
| Dépenses                                 | 259 755,71 €      |
| Recettes                                 | 259 687,85 €      |
| Résultat de l'exercice 2020              | -67,86 €          |
| Excédent 2019 reporté                    | 3 750,72 €        |
| <u>Résultat global de fonctionnement</u> | <u>3 682,86 €</u> |

✓ **Investissement**

|   |               |
|---|---------------|
| Dépenses                                | 100 000,00 €  |
| Recettes                                | 100 000,00 €  |
| Résultat de l'exercice 2020             | 0,00 €        |
| Résultat 2019 reporté                   | 0,00 €        |
| Restes à réaliser dépenses              | 0,00 €        |
| Restes à réaliser recettes              | 0,00 €        |
| <u>Résultat global d'investissement</u> | <u>0,00 €</u> |

**BUDGET ANNEXE « ZA DE TRECHAUMONT »****✓ Fonctionnement**

|  |                    |
|--|--------------------|
| Dépenses                                 | 352 035,88 €       |
| Recettes                                 | 393 427,04 €       |
| Résultat de l'exercice 2020              | 41 391,16 €        |
| Excédent 2019 reporté                    | 57 742,30 €        |
| <u>Résultat global de fonctionnement</u> | <u>99 133,46 €</u> |

**✓ Investissement**

|   |                      |
|---|----------------------|
| Dépenses                                | 346 645,08 €         |
| Recettes                                | 329 541,32 €         |
| Résultat de l'exercice 2020             | -17 103,76 €         |
| Déficit 2019 reporté                    | - 329 541,32 €       |
| Restes à réaliser dépenses              | 0,00 €               |
| Restes à réaliser recettes              | 0,00 €               |
| <u>Résultat global d'investissement</u> | <u>-346 645,08 €</u> |

*Retour de M. le Président à 19h53.*

M. Robert BONNEFOY informe M. le Président que la totalité des comptes administratifs a été approuvée à l'unanimité. Il l'invite à continuer la gestion de la collectivité dans la rigueur tout en ne négligeant pas les projets à venir. Il remercie enfin Mme Romane MEILLAT, M. Guillaume GARCIN et les membres de la commission finances pour le travail réalisé.

**Délibération n°2021/044 : Affectation des résultats de l'exercice 2020 - budget principal et budgets annexes « Activités été-hiver », « Maison médicale », « Espace des Mondes Polaires », « Transport Skibus Estibus » et « ZA de Tréchaumont »**

Le Conseil communautaire, après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

**DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat des différents budgets comme suit :

1. Budget principal

|  |              |
|--|--------------|
| <b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>  | 254 772,10 € |
| <b>Affectation obligatoire :</b><br>A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) |              |
| <b>Solde disponible affecté comme suit :</b>   |              |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)   |              |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)   | 254 772,10 € |
| Total affecté au c/1068 :  |              |
| <b>DÉFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>   |              |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement   |              |

2. Budget annexe « Activités été/hiver »

|  |            |
|--|------------|
| <b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>  | 7 308,96 € |
| <b>Affectation obligatoire :</b><br>A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) |            |
| <b>Solde disponible affecté comme suit :</b>   |            |

|  |            |
|--|------------|
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)               |            |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 7 308,96 € |
| Total affecté au c/ 1068 :                                     |            |
| <b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>                     |            |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement   |            |

3. Budget annexe « Maison médicale »

|  |             |
|--|-------------|
| <b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>  | 95 354,86 € |
| <b>Affectation obligatoire :</b><br>A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) |             |
| <b>Solde disponible affecté comme suit :</b>   |             |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)   |             |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)   | 95 354,86 € |
| Total affecté au c/ 1068 :   |             |
| <b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>   |             |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement   |             |

4. Budget annexe « Espace des Mondes Polaires »

|  |              |
|--|--------------|
| <b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>  | 157 438,21 € |
| <b>Affectation obligatoire :</b><br>A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) |              |
| <b>Solde disponible affecté comme suit :</b>   |              |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)   |              |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)   | 32 207,45 €  |
| Total affecté au c/ 1068 :   |              |
| <b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>   |              |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement   |              |

5. Budget annexe « Transport Skibus Estibus »

|  |            |
|--|------------|
| <b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>  | 3 682,86 € |
| <b>Affectation obligatoire :</b><br>A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) |            |
| <b>Solde disponible affecté comme suit :</b>   |            |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)   |            |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)   | 3 682,86 € |
| Total affecté au c/ 1068 :   |            |
| <b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>   |            |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement   |            |

6. Budget annexe « ZA de Tréchaumont »

|  |             |
|--|-------------|
| <b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>  | 99 133,46 € |
| <b>Affectation obligatoire :</b><br>A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) |             |
| <b>Solde disponible affecté comme suit :</b>   |             |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)   |             |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)   | 99 133,46 € |
| Total affecté au c/ 1068 :   |             |
| <b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>   |             |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement   |             |

### **Délibération n°2021/045 : Vote du budget primitif - exercice 2021 - budget principal**

M. Christophe MATHEZ rappelle que le budget est voté au chapitre pour la section de fonctionnement et à l'opération pour la section d'investissement.

M. le Président souligne quelle est la philosophie derrière ce budget 2021 : il s'agit d'être raisonnable tout en n'oubliant pas qu'il y a des projets à mener dans un cadre qui n'est pas simple. La construction de ce budget 2021 a été un numéro d'équilibriste. L'un des aspects importants est le budget « Espace des Mondes Polaires » qui présente un déficit supplémentaire de 200 000 €. « Heureusement » cela est compensé par une réduction du service skibus et estibus, ainsi qu'une bonne fréquentation hivernale. Le budget « activités été - hiver » coûte 100 000 € de moins qu'habituellement. Ainsi les budgets « transport skibus estibus » et « activités été - hiver » comble le budget « Espace des Mondes Polaires ». Par ailleurs, il n'y a pas de marge de manœuvre sur le train de vie de la collectivité. C'est une année difficile pour l'alpin. Le contexte est donc difficile.

M. Christophe MATHEZ rappelle que tout cela a été souligné lors du dernier Conseil communautaire, au moment de la discussion sur la coupe du monde de ski de fond.

M. le Président ajoute que le budget principal ne prend en compte que ce qui est nécessaire (comme le remplacement du platelage du lac des Rousses). La CCSR ne fait donc pas rien cette année. Le budget « transport skibus estibus » coûte conjoncturellement moins. Le budget « activités été - hiver » est dans le vert. Quant au budget « Espace des Mondes Polaires », il est largement dans le rouge.

M. Christophe MATHEZ précise que le rôle de la commission finances dans ce contexte sera de phaser les projets du Contrat de Station au vu de l'enveloppe financière disponible.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2021 du budget principal dont la balance générale s'établit comme suit :

| <b>Budget principal</b>               | <b>Montant</b> |
|---------------------------------------|----------------|
| Fonctionnement (dépenses et recettes) | 4 333 657,10 € |
| Investissement (dépenses et recettes) | 2 463 387,94 € |

### **Délibération n°2021/046 : Vote du budget primitif - exercice 2021 - budget annexe « Activités été - hiver »**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2021 du budget annexe « activités été - hiver » dont la balance générale s'établit comme suit :

| <b>Budget annexe « activités été - hiver »</b> | <b>Montant</b> |
|--|----------------|
| Fonctionnement (dépenses et recettes)          | 1 145 701,00 € |
| Investissement (dépenses et recettes)          | 0,00 €         |

### **Délibération n°2021/047 : Vote du budget primitif - exercice 2021 - budget annexe « Maison médicale »**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2021 du budget annexe « Maison médicale » dont la balance générale s'établit comme suit :

| Budget annexe « maison médicale »     | Montant      |
|---------------------------------------|--------------|
| Fonctionnement (dépenses et recettes) | 133 024,86 € |
| Investissement (dépenses et recettes) | 127 239,86 € |

**Délibération n°2021/048 : Vote du budget primitif - exercice 2021 - budget annexe « Espace des Mondes Polaires »**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOPTÉ** à l'unanimité le budget primitif 2021 du budget annexe « Espace des Mondes Polaires » dont la balance générale s'établit comme suit :

| Budget annexe « Espace des Mondes Polaires » | Montant        |
|--|----------------|
| Fonctionnement (dépenses et recettes)        | 1 124 522,45 € |
| Investissement (dépenses et recettes)        | 573 662,76 €   |

**Délibération n°2021/049 : Vote du budget primitif - exercice 2021 - budget annexe « Transport Skibus Estibus »**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOPTÉ** à l'unanimité le budget primitif 2021 du budget annexe « Transport Skibus Estibus » dont la balance générale s'établit comme suit :

| Budget annexe « Transport Skibus Estibus » | Montant      |
|--|--------------|
| Fonctionnement (dépenses et recettes)      | 112 150,00 € |
| Investissement (dépenses et recettes)      | 100 000,00 € |

**Délibération n°2021/050 : Subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe « Transport Skibus Estibus » 2021**

M. Christophe MATHEZ rappelle que, par délibération n°2015/044 du 13 mai 2015, le Conseil communautaire a décidé de créer un budget annexe M43 développé, spécifique au service de transport « Skibus et Estibus » à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Pour abonder le budget annexe « Transport Skibus Estibus » 2021, il y a lieu de verser une subvention exceptionnelle d'équilibre depuis le budget principal à hauteur de 68 000,00 €.

Vu l'article L. 2224-2 du Code général des collectivités territoriales,  
Considérant que le service public du transport Skibus et Estibus exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 68 000,00 € au budget annexe 2021 « Transport Skibus Estibus » et **DIT** que cette somme sera imputée à l'article 657364 du budget primitif du budget principal 2021.

### **Délibération n°2021/051 : Prêt du budget principal au budget annexe « Transport Skibus Estibus » - exercice 2021**

M. Christophe MATHEZ rappelle qu'il existe un décalage entre les dépenses du budget annexe « Transport Skibus Estibus » (concentrées sur les périodes janvier-avril et août-septembre) et ses recettes (remboursement de TVA intervenant fin mai et fin octobre, et participations SOGESTAR intervenant en décembre). Pour faire face aux besoins de trésorerie qui en résultent, le budget principal est amené à faire un prêt au budget annexe « Transport Skibus Estibus » qu'il convient d'acter par délibération de la collectivité. C'est comme si l'on faisait une ligne de trésorerie auprès d'une banque, mais on choisit de le faire auprès du budget principal de la CCSR.

Il convient de porter la capacité de prêt pour l'exercice 2021 à 100 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité :

- d'APPROUVER le principe de la souscription d'un prêt par le budget annexe « Transport Skibus Estibus » auprès du budget principal ;
- d'AUTORISER le budget principal à prêter jusqu'à 100 000 € au budget annexe « Transport Skibus Estibus » pour l'exercice 2021 ;
- d'AUTORISER le budget annexe « Transport Skibus Estibus » à rembourser le budget principal à hauteur du maximum prêté par ce dernier ;
- de DIRE que les crédits nécessaires à ces opérations sont inscrits aux budgets principal et annexe « Transport Skibus Estibus ».

### **Délibération n°2021/052 : Vote du budget primitif - exercice 2021 - budget annexe « ZA de Tréchaumont »**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2021 du budget annexe « ZA de Tréchaumont » dont la balance générale s'établit comme suit :

| <b>Budget annexe « ZA de Tréchaumont »</b> | <b>Montant</b> |
|--|----------------|
| Fonctionnement (dépenses et recettes)      | 769 445,08 €   |
| Investissement (dépenses et recettes)      | 1 046 645,08 € |

### **Délibération n°2021/053 : Vote des taux d'imposition - exercice 2021**

M. Christophe MATHEZ met en débat l'évolution des taux d'imposition en fonction des besoins de financement du budget 2021. Il est proposé aux conseillers communautaires de ne pas augmenter les taux d'imposition, à l'exception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui augmenterait de 2,37 % par rapport à 2020 pour couvrir le montant appelé par le SICTOM<sup>5</sup>. En effet, le SICTOM a augmenté le coût par habitant de la collecte des ordures ménagères. Il est donc proposé d'augmenter la TEOM pour que la collectivité ne supporte pas de coût. Si la TEOM restait identique à son taux de l'année derrière, cela signifierait alors que la CCSR supporterait l'augmentation du coût de collecte des ordures ménagères. M. Christophe MATHEZ précise enfin que le taux de la TEOM avait, ces dernières années, diminué.

M. Robert BONNEFOY précise que le SICTOM a augmenté la contribution de 75 € par habitant à 78 € par habitant. Cela a été rendu nécessaire par la baisse de la démographie. Le territoire perd en effet de 400 à 500 habitants par an. Par ailleurs, l'Etat a instauré une taxe qui coûte environ 68 000 € sur cinq ans au SICTOM.

<sup>5</sup> Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition, à l'exception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui augmente de 2,37 % par rapport à 2020.

Les taux applicables sont donc les suivants :

| Taxes  | Taux d'imposition 2020 | Taux d'imposition 2021 |
|--|------------------------|------------------------|
| Taxe sur le foncier bâti                       | 9,17                   | 9,17                   |
| Taxe sur le foncier non bâti                   | 13,12                  | 13,12                  |
| Cotisation foncière des entreprises (CFE)      | 7,23                   | 7,23                   |
| CFE de zone                                    | 21,11                  | 21,11                  |
| Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) | 8,87                   | 9,08                   |

#### **Délibération n°2021/054 : Montant de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour l'année 2021**

M. Christophe MATHEZ rappelle que, par délibérations n°2017/066 du 13 septembre 2017 et n°2018/005 du 14 février 2018, la CCSR a décidé de financer la compétence GEMAPI par le recours à la taxe du même nom. Conformément à l'article 1530 bis du Code général des impôts, il appartient au Conseil communautaire d'arrêter le produit de cette taxe chaque année.

Pour l'année 2021, le Syndicat Mixte GEMAPI a communiqué à la CCSR le montant de la cotisation nécessaire au financement des actions envisagées. Celui-ci s'élève à 57 088,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité d'arrêter le montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2021 à hauteur de 57 088,00 €.

M. Christophe MATHEZ clôt cette séquence budgétaire en remerciant une nouvelle fois les services de la CCSR qui ont contribué au bon déroulement de cette séance et qui ont, jusqu'au dernier moment, affiné les chiffres et cherché des solutions.

M. le Président remercie M. Christophe MATHEZ pour ce travail, ainsi que les services de la CCSR. Il demande aux conseillers communautaires si la présentation adoptée leur est apparue satisfaisante.

Mme Claire CRETIN demande s'il ne serait pas possible de présenter le budget sous une forme de comptabilité simplifiée et analytique. Il serait intéressant d'avoir les dépenses et les recettes sur un même document en vis-à-vis. Il ne serait pas alors nécessaire de mettre le détail de toutes les lignes.

M. Christophe MATHEZ répond que si l'on ne met que les chapitres, alors cela pose un problème de transparence.

Mme Claire CRETIN demande si l'on est vraiment transparent quand on donne toutes les lignes à des personnes qui ne dominent pas le sujet.

M. le Président explique qu'une présentation au chapitre lui paraît moins claire car on ne sait pas ce qu'il y a dedans.

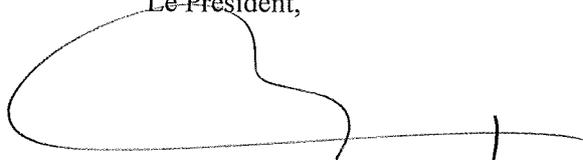


Fondation MACIF et le CEREMA. Sur 119 candidatures, la leur fait partie des 10 qui ont été présélectionnées. M. Antoine DELACROIX tient à féliciter l'association et espère qu'elle sera sélectionnée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h20.

Fait aux Rousses, le 12 avril 2021.

Le Président,

  
Nolwenn MARCHAND

La Secrétaire,

Catherine GARNIER

